

CONTACTS

Tél. : 05 55 89 65 43

Mail : hempass23@fondationpartageetvie.org

Adresse :

HEMIPASS 23
Centre de Rééducation et de Réadaptation
Fonctionnelle André Lalande
23300 NOTH

Les membres de l'équipe :

- | | |
|--|---|
| ◆ Dr BALLESTER
Médecin, spécialité de
Médecine Physique et de
Réadaptation | ◆ Camille PEYRAMAURE
Assistante sociale |
| ◆ Karen YVINEC
Psychologue
Neuropsychologue | ◆ Clément DEMENTTROUGH
Ergothérapeute |
| ◆ Christelle LAVILLONNIERE
Secrétaire | ◆ Karine PRUNIER
Infirmière - Coordinatrice |

Centre de Rééducation et de Réadaptation
Fonctionnelle André Lalande

23300 NOTH

HEMIPASS 23

HEMipplégie, Prévention, Autonomie, Santé et Sécurité

Equipe mobile AVC



*Au service des personnes et leur entourage familial et
professionnel après un Accident Vasculaire Cérébral (AVC)*



Comment ?

Les personnes, l'entourage, les professionnels de santé peuvent contacter Hemipass.

L'intervention est réalisée avec l'accord et la collaboration du médecin traitant.

Pour qui ?

Les personnes victimes d'un accident vasculaire cérébral

Vivant à domicile, en Creuse

Quelle que soit la date de survenue de l'A.V.C.

Ainsi que pour leur entourage familial et professionnel

Qui sont les membres de HEMIPASS ?

Un médecin, spécialité de médecine physique et réadaptation

Une coordinatrice

Une ergothérapeute

Une neuropsychologue

Une assistante sociale

Une secrétaire

Pourquoi ?

- Pour une simple information
- Pour un accompagnement lors du retour à domicile
- Pour une aide quand le maintien à domicile devient difficile



Que propose HEMIPASS ?

- ✓ Des conseils sur simple appel téléphonique
- ✓ Un lien ville - hôpital
- ✓ Des interventions ponctuelles à domicile, sur une durée déterminée en fonction des besoins pour :
 - ✕ Un soutien à la personne et à son entourage
 - ✕ Des évaluations globales (médicales, sociales, psychologiques, cognitives)
 - ✕ Mettre à disposition de façon ponctuelle, des professionnels de santé non disponibles en ville : ergothérapeute, neuropsychologue.
 - ✕ Organiser ou optimiser la coordination des intervenants libéraux et hospitaliers.
- ✓ Des projets d'accompagnement élaborés par l'équipe, transmis de manière systématique au médecin traitant.

Le dispositif est financé par l'ARS.

Aucune participation financière n'est demandée aux personnes